



LE 20 OCTOBRE 2011, UN RENDEZ-VOUS A NE PAS MANQUER

Tu es appelé à t'exprimer pour choisir tes représentants dans différentes instances, selon ton service et ton grade.

- Si tu es Contrôleur des T.P.E. en DIR, tu votes pour le C.T.M. (*Comité Technique Ministériel*), le C.T. (*Comité Technique*) de ton service et la C.A.P. locale.
- Si tu es Contrôleur des T.P.E. A.I.T. en D.D.T., tu votes pour le C.T.M. et la C.A.P. locale si elle existe.
- Si tu es Contrôleur des T.P.E. domaine A.I.F.M.P. en D.D.T. (M), tu votes pour le C.T.M., la C.A.P. locale si elle existe et la C.A.P. centrale des Voies Navigables.
- Si tu es Contrôleur des T.P.E. domaine A.I.F.M.P. des services « navigation », tu votes pour le C.T.M., le C.T. de ton service, la Commission Préparatoire A.I.F.M.P. et la C.A.P. centrale des Contrôleur des T.P.E. « TOUS DOMAINES ».
- Si tu es Contrôleur des T.P.E. en D.S.L.D. dans une collectivité, tu votes à la CAP locale et centrale « TOUS DOMAINES ».
- Si tu es Contrôleur des T.P.E. en détachement de droit commun, tu votes à la C.A.P. centrale « TOUS DOMAINES ».

***Je VOTE C.G.T. au
Comité Technique (C.T.)***

SNPTRI-CGT – 4, rue des Peupliers – 75013 – PARIS
Tél. 01.45.89.33.70 – Site : snptri-cgt.fr – Mail : snptri@orange.fr



Le C.T. (*Comité Technique*) instauré auprès de chaque service, a vocation à examiner toutes les questions concernant l'organisation des services, l'évolution des effectifs, des budgets, des recrutements, des qualifications...

Autant dire qu'il s'agit là de questions qui te touchent au plus près avec des incidences sur les organisations du travail et conditions de travail (hygiène et sécurité...etc.), les rémunérations (régime indemnitaire, primes), les déroulements de carrière, les missions, l'emploi, ..etc..

ENSEMBLE STOPPONS LA CASSE DES SERVICES

Seule la CGT a combattu énergiquement la loi du 13 août 2004, dont la mise en œuvre se poursuit aujourd'hui avec le transfert des voies navigables. Le gouvernement se livre à une attaque sans précédent contre la Fonction Publique et le statut des fonctionnaires. Les missions de service public et l'emploi public passent au broyeur de la R.G.P.P. (*Révision Générale des Politiques Publiques*).

La CGT combat les effets négatifs de la R.G.P.P. Elle défend d'arrache pied l'intérêt et les revendications des personnels.

Tous les services sont impactés par des réorganisations et restructurations de services traumatisantes pour les personnels et se traduisant par l'abandon de missions.

Exigeons l'abandon des suppressions d'effectifs.

La CGT se bat contre les privatisations.

Dans les D.I.R., elle est seule à mener ce combat. Notamment, lors du transfert de la RN 205 et des agents du CEI de Chamonix à A.T.M.B. (*Autoroute du Tunnel du Mont Blanc*), elle était seule aux côtés des personnels. Les autres organisations syndicales, ont soit approuvé, soit laissé faire.

Alors que d'autres parties de réseaux des DIR sont prévues d'être privatisées, les personnels peuvent compter uniquement sur la CGT pour défendre leurs intérêts.

Dans les Services « Navigation », la CGT, avec le souci permanent de l'unité des personnels, a fait reculer le ministère qui voulait transférer les personnels à l'EPIC-VNF au 1^{er} janvier 2013. Avec l'intervention des personnels par la grève, la CGT a su mettre à mal ce projet. La création d'un E.P.A. (Etablissement Public Administratif) et la signature vigilante d'un protocole d'accord permettent notamment de préserver l'emploi public. Mais le combat n'est pas fini ; le projet de loi qui en découle est inacceptable, nous devons impérativement le faire évoluer.

Les personnels peuvent compter sur la CGT !

Dans les autres services, la CGT est également très active à défendre le Service Public et l'intérêt des personnels.

La CGT n'est pas opposée aux réformes à la condition qu'elles soient synonymes de progrès social et d'acquis nouveaux.

Pour la CGT, il n'y a pas de fatalité.

Nous devons être acteur et force de propositions pour enrayer le déclin de notre ministère, redonner du sens à notre travail, exiger des conditions de travail préservant la qualité de vie et des rémunérations qui reconnaissent les qualifications.

Le poids de la CGT au sein du C.T. sera d'une importance capitale pour l'avenir de nos services, nos missions et nos revendications.

**NE LAISSE PERSONNE
DECIDER
A TA PLACE.**

**FAIS LE CHOIX DE
GAGNER EN VOTANT CGT**

Je VOTE EN C.A.P. :

CATEGORIEL CONTROLEURS DES T.P.E.



Réforme de la catégorie B : STOP A L'INJUSTICE !

La réforme de la catégorie B engagée dans toute la Fonction Publique (Etat, Territoriale et Hospitalière) s'inscrit dans la R.G.P.P.

Le N.E.S. (Nouvel Espace Statutaire) modifie fondamentalement l'architecture des corps de la catégorie B et l'organisation des déroulements de carrière. Pour remplir pleinement les objectifs de suppression de missions et d'effectifs, le M.E.D.D.T.L. prévoit l'entrée dans le N.E.S., avec des fusions de corps.

Le corps des CTRL (*Contrôleurs des TPE*) disparaîtrait en fusionnant avec celui des T.S.E. (*Techniciens Supérieurs de l'Équipement*) et des C.A.M. (*Contrôleurs des affaires maritimes*) pour créer le corps des T.S.D.D. (*Techniciens du Développement Durable*).

Le ministère tente d'imposer en force cette réforme en trompe l'œil qui se traduirait par un rallongement de carrière, des blocages de déroulement de carrière et sur le long terme par une perte de rémunération. Pour certains, le gain financier immédiat serait dérisoire, voire nul.

De plus, les conditions de reclassement dans ce nouveau corps pour les CTRL sont tout à fait inacceptables.

Le M.E.D.D.T.L. avait presque réussi à passer en force. C'était sans compter sur la détermination des CTRL et des agents des filières exploitation et maritime, notamment par l'action du 15 juin 2011.

La CGT, ne recherche pas « le conflit et l'affrontement » par principe, elle a toujours agi **avec les personnels, dans leur intérêt**. Notre opposition repose sur une analyse approfondie du projet de l'administration. Nous ne pouvons pas accepter une réforme qui conduise à l'abandon de missions et de surcroît divise les personnels.

En C.A.P., tu auras besoin d'élus qui te connaissent

Dès qu'il a eu connaissance du dossier, en décembre 2008, le SNPTRI CGT a alerté les CTRL et a travaillé avec eux à contrer ce projet. C'est ce qui a permis le 12 avril 2010 de proposer un projet alternatif à la fusion des corps envisagée par le M.E.D.D.T.L., répondant ainsi aux attentes légitimes des CTRL.

Elections obligent, les autres organisations ont des positionnements prudents, excepté l'U.N.S.A., qui seule continue à approuver le N.E.S. et plébiscite le projet de fusion.

La CGT s'est toujours efforcée de rassembler les personnels dans une unité la plus large possible. C'est ainsi qu'a eu lieu l'action du 15 juin 2011 qui a été déterminante pour gagner quelques avancées. Nous ne devons pas en rester là.

Le dossier n'est pas clos, un différent oppose le M.E.D.D.T.L. à la Fonction Publique.

La bataille continue !

Les élus que tu auras choisis le 20 octobre auront à négocier en 2012 avec l'administration les nouvelles règles de gestion, les régimes indemnitaires, l'organisation des concours.....

S'il y a fusion de corps, les discussions seront difficiles, notamment, sur les critères de promotion.

Il est donc primordial d'élire des élus d'expérience et qui connaissent l'histoire du corps et de ses agents.

Les élus C.G.T. réunis en C.A.P. commune avec les élus des autres corps défendront tes intérêts.

Ils pèsent aujourd'hui en C.A.P., ils doivent continuer de peser. C'est ton intérêt.

**Tu peux compter sur les
élus C.G.T.**

**Vote pour des élus
compétents, sérieux,
efficaces.**

UNE CGT FORTE :

**C'est un moyen pour te faire entendre,
Et être respecté**

C'est aussi du poids pour gagner une réforme bénéfique pour tous :

- L'intégration équitable des trois corps actuels (reclassement pour les CTRL à l'identique des TSE : 1^{er} au 2^{ème} grade et 2^{ème} et 3^{ème} au 3^{ème} grade).
- Un avancement équitable ;
- Des débouchés équitables des C en B et des B en A ;
- Un déroulement de carrière qui permette à tout agent entré en pied de corps d'arriver au 3^{ème} grade ;
- Une mesure sociale pour l'intégration en catégorie B de chefs d'équipe d'exploitation (pour alimenter le 1^{er} grade et reclasser les CTRL du 1^{er} grade au 2^{ème} grade du nouveau corps).

C'est peser également pour:

- de meilleurs salaires, par une revalorisation significative du point d'indice, sur la base d'un minimum de 1700 euros bruts par mois ;
- la reconnaissance des qualifications des contrôleurs, par l'alignement du régime indemnitaire des CTRL avec celui des T.S.E. ;
- gagner la possibilité du paiement des heures supplémentaires pour les contrôleurs principaux et divisionnaires, et le paiement du service fait à tous les CTRL ;
- de meilleures conditions de travail, notamment par la suppression du forfait ARTT pour ceux à qui ont l'impose.

**AVEC LA CGT, exigeons une meilleure reconnaissance
des missions et des qualifications.**

**AVEC LA CGT, exigeons une réforme au bénéfice de
TOUS**

ALORS LE 20 OCTOBRE

VOTONS MASSIVEMENT C.G.T.

(Tout bulletin modifié est bulletin nul, vote liste entière, ne raye aucun nom)